

1^{ère} Rencontre de la Participation
Ouverture avec M. Pancher et M. Juppé
Intervention de Christian Leyrit
Bordeaux – 26 janvier 2017

Il y a aujourd'hui une grande insatisfaction des français s'agissant du fonctionnement de la démocratie 70 % (+ 21 % par rapport à 2009).

Selon une enquête que nous avons commandée à TNS Sofrès, il y a une forte attente des citoyens pour participer aux décisions publiques (plus de 90 % demandent le développement des modes d'expression directe des citoyens). C'est de loin le premier facteur mis en avant pour améliorer le fonctionnement de la démocratie.

Plus des $\frac{3}{4}$ des français considèrent que les pouvoirs publics ne tiennent pas davantage compte de leur avis qu'il y a une dizaine d'années (au niveau national). Les résultats sont un peu meilleurs au niveau local.

Les citoyens se sentent de moins en moins représentés par les diverses organisations. Ils veulent participer personnellement aux décisions qui les concernent. Ce principe de participation est d'ailleurs un droit constitutionnel, s'agissant de l'environnement.

En France, depuis 20 ans, on a multiplié les procédures, notamment dans le domaine du droit de l'environnement, on a multiplié les comités théodules : et donc à Paris, on a le sentiment que l'on a beaucoup amélioré la concertation.

Mais la consultation directe des citoyens est peu développée, beaucoup moins qu'en Europe du Nord ou au Canada par exemple.

Il faut simplifier les procédures et développer le dialogue direct avec les citoyens.

Beaucoup de responsables politiques et de chefs d'entreprises me disent que cela va faire perdre du temps et retarder les projets. C'est tout le contraire. Combien de projets ont été retardés de 5 ans, 10 ans ou plus parce que l'on n'a pas voulu consacrer quelques mois au dialogue avec les citoyens.

Le dialogue direct avec les citoyens, ce n'est pas une perte de temps, c'est un gain de temps. Certains chefs d'entreprises l'ont bien compris. L'un d'entre-eux, ayant négligé cette dimension sur un grand projet qui est occupé aujourd'hui par des zadistes, est venu me demander que l'on organise des débats publics sur des projets de Center Parcs de moindre ampleur, qui sont habituellement hors du champ de compétence de la CNDP.

Des processus remarquables sont conduits dans certaines collectivités. Certains nous demandent d'intervenir dans des domaines variés, en dehors du champ de l'environnement.

C'est le cas de la commune de Saillans dans la Drôme, ce fut aussi le cas du Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle, sur un sujet très polémique d'implantation d'un collège dans les quartiers populaires de l'agglomération de Nancy. L'intervention d'une personne indépendante, à l'écoute des élus, des enseignants, des parents d'élèves a conduit en quelques mois à une solution satisfaisante pour tous.

Bien sûr, on me dit souvent que le débat public, la concertation conduit rarement à un consensus : et que cela ne supprime pas non plus les risques contentieux. C'est vrai.

Mais c'est un élément fondamental pour légitimer la décision. La légitimité d'une décision dépend autant des conditions de son élaboration que de son contenu intrinsèque. C'est la transparence, la rigueur, l'impartialité et la loyauté du débat qui fondent cette légitimité. Mais pour que les citoyens retrouvent la confiance, il faut que le débat ait lieu suffisamment tôt, en amont des décisions, lorsque les choix ne sont pas arrêtés et que d'autres options sont possibles. Les citoyens doivent aussi disposer d'éléments pluralistes et d'expertises indépendantes. Enfin, il faut s'assurer que les « perdants » de la décision reçoivent une compensation et que soient prises en compte les préoccupations de long terme.

La construction d'un nouveau mode d'exercice de la démocratie est le seul moyen de restaurer la confiance, de développer la culture de

la décision partagée. Les ordonnances d'avril et d'août 2016 doivent permettre des progrès avec notamment le nouveau droit d'initiative citoyenne, la création d'un dispositif de conciliation, ou la consultation directe des électeurs, comme cela existe dans certains pays.

Il faut également développer les conférences de citoyens qui permettent à partir d'une formation pluraliste, d'exprimer un avis aux décideurs. Nous l'avons expérimenté avec un grand succès sur le projet CIGEO de stockage des déchets radioactifs à Bure, chez M. Pancher, et aussi sur le sujet big data en santé (ouverture des données personnelles de santé).

Il est plus utile de demander l'avis de citoyens éclairés, qui délibèrent ensemble que de multiplier les sondages sur tous les sujets. Nous l'avons fait aussi à plus grande échelle avec le débat citoyen planétaire, organisé 6 mois avant la COP 21 de Paris sur le climat. 97 débats dans 76 pays, le même jour, le 6 juin 2015 avec la même méthodologie. Les résultats sont absolument spectaculaires.

Nous devons aussi échanger sur les bonnes pratiques : c'est l'objet de ces journées, échanger aussi au niveau international : c'est l'objet du réseau que la CNDP souhaite mettre en place que nous appelons « Esprit d'Aarhus » avec des pays, des grandes villes, des institutions internationales, comme la Banque Mondiale : dès 2017, tous les prêts de la banque, dans tous les domaines devront comporter un volet « gouvernance démocratique ». Et puis il y a des expériences intéressantes comme à Montréal ou à Séoul que nous pourrions transposer dans notre pays. A Montréal par exemple, dans chaque réunion de conseil municipal, 1 heure est consacrée aux questions des citoyens qui viennent dans l'hémicycle interroger le Maire et les élus.

--- 0 ---

Ce qui est en jeu, c'est l'émergence d'une nouvelle gouvernance publique, qui ne demande pas des milliards mais qui exige courage et volonté, une nouvelle gouvernance publique fondée non plus sur les rapports de force, mais sur une capacité d'écoute, sur une co-construction de l'intérêt général, seule à même de redonner confiance à nos concitoyens.